

Blois, le 06 octobre 2020

### LANCEMENT DES TRAVAUX SUR LA VOIE VERTE ENTRE MONTVAL-SUR-LOIR ET BESSÉ-SUR-BRAYE

L'itinérance est un axe fort de la stratégie de développement touristique des départements de Loir-et-Cher et de la Sarthe. Les deux collectivités accompagnent financièrement les EPCI qui portent les aménagements d'itinéraires doux. Toutefois, au regard du contexte particulier que connaît le sud de la Sarthe (fermeture Arjowiggings), le président du conseil départemental a souhaité que l'aménagement de la voie verte Montval-sur-Loir - Bessé-sur-Braye soit assuré sous maîtrise d'ouvrage départementale.

#### La voie verte Montval-sur-Loir - Bessé-sur-Braye :

Elle sera aménagée sur 33 kilomètres pour un investissement estimé à 3,8 millions d'euros et sera l'occasion de réhabiliter une ancienne voie ferrée.

Le département de la Sarthe souhaite que cet aménagement soit réalisé avec une empreinte environnementale forte (sable compacté et aménagement paysager) et qu'il participe au développement de l'économie touristique de ce territoire en visant les visiteurs mais aussi les habitants. Le conseil départemental entamera, dès octobre 2020, des travaux de débroussaillage puis de démantèlement des voies. Le chantier d'aménagement débutera courant 2021 avec une mise en service souhaitée pour la saison 2022.

Le tronçon en Loir-et-Cher s'étend sur environ 2,5kms et s'inscrit pleinement dans la stratégie cyclable du Loir-et-Cher ; la collectivité prendrait en charge 40% de l'investissement pour cette partie de l'itinéraire, soit environ 110 000 €.

Le département de Loir-et-Cher réfléchit à la création d'une liaison depuis la voie verte vers la commune de Vallée de Ronsard et le Manoir de la Possonnière via une piste cyclable sécurisée. Cela permettrait d'inviter les touristes à venir en Loir-et-Cher, mais aussi aux Loir-et-Chériens d'aller découvrir les paysages sarthois.

Enfin, la création de cette voie verte est l'occasion de travailler à un renforcement des partenariats entre les deux départements en direction du tourisme (itinérances douces à vélo, à pied ou à cheval), de l'œnotourisme et de la culture.

*La Sarthe compte 430 kms d'itinéraires cyclables, dont environ 30 kms de voies vertes. Le Loir-et-Cher compte un peu plus de 1 000 kms de voies cyclables, autour notamment de la Loire à vélo, de la Sologne à vélo, de la route Saint-Jacques à vélo et des boucles des châteaux à vélo.*

---

#### CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – [claire.gressieux@departement41.fr](mailto:claire.gressieux@departement41.fr) – 06 80 13 75 40  
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12